

UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Division de la Scolarité

Compte-rendu du Conseil des Études et de la Vie Universitaire du 10 avril 2002

Étaient présents :

Mme ARSENE Marie-Ange	Mme ASSOR Josèphe	Mle BARDU Sylvie
Madame BRAVO Sandra	M. CHARLES-NICOLAS Aimé	M. CLERGEOT Henri
M. EUTROPE Jean-Pierre	M. FATNA Soléman	Mme FELIMARD Colette
Mle GIBRIEN Natacha	Mme GROUVEL Marie-France	M. HUISMAN Olivier
Mlle JUNIEL Aude	M. LOUIS Michel	M. LOUISANNEAU Cédric
M. LUDOP Junior	M. MARBOT Alain	Mme MORAVIE Rose-Marie
Mme NABAJOTH Andrée	M. NARAYANINSAMY Jacky	M. PALKA Fabrice
M. PANOU Jean-Marc	M. RALECHE Roddy	M. TUTIN Christian
Mme VITALIEN PERIA Josette	M. ARCONTE Alain	

Avaient donné une procuration :

M. BLONC Stephen à M. NARAYANINSAMY Jacky	Mme JEANNE-ROSE Michèle à Mme ASSOR Josèphe	M. MERIL Sylvère à Mme MORAVIE Rose-Marie
Mme SMITH-RAVIN Emilie à Mme ARSENE Marie-Ange		

Étaient absents :

M. DIRIS Benoît	M. JEAN-PIERRE Manuel	M. LOUIS Patrice
M. MAILLE Claude	M. MARTYR Stéphane	M. MEGY Alain
M. NORE Claude	M. OLLIVIER Bruno	M. PASTEL Jean-Marc
Mme RICHER Pascale	Mme SAUNIER Annie	

Étaient présents à titre consultatif :

Mme BERCION Sylvie Directrice du SCUIO-IP	M. BURAC Maurice Vice-président du Conseil d'Administration	Mme DAVID Doris ONISEP
Mme KEITA Gyna (Directrice du SEPFC)	Mme PARIS Françoise (Responsable du SCUIO-IP)	M. ROUBAUD Franck Directeur de l'IUT de Kourou
Docteur SALOMON SMPPS		

Était excusée :

Mme DORVILLE Chantal Chef de la Division de la Scolarité		
---	--	--

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9 h 30. Avant de passer à l'ordre du jour le Président fait le point sur les différentes visites ministérielles au sein de l'UAG :

- la DES dans le cadre du contrat quadriennal,
- le Conseil National d'Evaluation,
- la Direction de la Technologie et la Direction de la programmation et du développement(DPD).

Il informe les membres que, sur proposition du bureau, les Vice-présidents des conseils de l'UAG participeront désormais aux trois conseils. Un représentant de l'ONISEP participera aux séances du CEVU en qualité d'invité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui après modifications et formulation des questions diverses s'établit comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CEVU du 26 octobre 2001.
2. Le projet PEGASUS : Enseignement à distance des DAEU A et B.
3. Eléments sur l'offre de formation de l'UAG dans le cadre du contrat quadriennal.
Avis sur certains dispositifs :
 - L'offre de formation de l'IUT.
 - Le CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) (arrêté du 22 mai 2000,BON°25du29/06/00).
 - La charte de directeur des études de première année.
 - Evaluation et bilan pédagogique annuel.
4. Commission de gestion du FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) (circulaire 01-159 du 29/08/01, BO du N°32 du 6 septembre).
5. La représentation de l'UAG aux conseils de l'éducation nationale (CEN) de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane.
6. Questions diverses :
 - Informations sur la fuite des bacheliers
 - Validation des matières dans le DEUG
 - Représentation des élus étudiants, difficultés de rencontre et dialogue.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CEVU du 26 octobre 2001.

Après examen, les corrections suivantes ont été demandées :

Page 2 : "Monsieur Patrice LOUIS avait demandé de noter au PV de la Section Permanente du 11 octobre sa protestation quant à la non-réception de la convocation qui lui était destinée pour le CEVU du 22 septembre 2001".

Page 2 - dernière ligne : "Par conséquent le Conseil d'administration déterminera les interventions à menées au niveau du Ministère quant à la réévaluation de cette dotation".

Page 3 : "Monsieur Huisman rappelle que le Conseil du 22/10 s'est penché sur les effectifs des 4 DESS existants et a constaté qu'ils sont insuffisants. Pourquoi en ouvrir un cinquième ?"

Page 6 - 3^{ème} paragraphe : "Pour ce qui est des mentions de licence (FLE, Doc, LGC), le CEVU note que des écarts importants dans le volume horaire subsistent, entre une licence avec mention et la même licence sans mention, contrairement à l'esprit de l'arrêté, qui accepte un écart de 25 h. En conséquence le CEVU demande que dans l'organisation de ces diplômes, cet écart **soit inférieur à 50 h**".

Page 7 - dernière ligne : "Vous trouverez également en Annexe un extrait de la présentation faite au CA par le Vice-président du CEVU".

Le CEVU approuve le compte rendu ainsi corrigé, à la majorité moins trois abstentions.

2. Le projet PEGASUS : Enseignement à distance des DAEU A et B.

Madame KEITA expose le projet concernant le consortium "campus numérique DAEU - PEGASUS (Portail de reprise d'Etudes Graduelle et d'Accès, par un soutien personnalisé à l'Université).

Cette formation en ligne fait suite à un appel à projet du ministère et consiste à mettre en ligne les cours du DAEU. Ce consortium est composé de 7 universités chargées de la modélisation. L'UAG est

chargée du module français et collabore aux modules d'espagnol et de portugais. La base pédagogique est le programme actuel des DAEU.

L'objectif de ce projet est de permettre la reprise d'Etudes et d'accès à l'université à partir d'un enseignement en ligne, accompagné d'une aide structurée à des publics variés pour lesquels l'éloignement ou le handicap personnel sont un frein à l'accès à la formation.

Ce projet est financé par le Ministère, l'université et les conseils régionaux. Ouverture du DAEU A est programmée pour la rentrée 2002, et celle du DAEU B prévue à la rentrée 2003.

3. Eléments sur l'offre de formation de l'UAG dans le cadre du contrat quadriennal. Avis sur certains dispositifs :

Le CEVU a pris connaissance de l'avis de la CEPPE (comité d'expertise des projets pédagogiques des établissements) sur les demandes d'habilitations, il constate un certain nombre de corrections à effectuer : 17 avis C (demande de compléments d'informations); 6 avis D (défavorables) et 6 avis A (avec aménagement).

S'agissant de l'avis de la CEPPE sur les dossiers de l'UFR des sciences juridiques et Economiques, Monsieur TUTIN rappelle qu'il avait essayé lors des conseils d'UFR de sensibiliser sur la qualité des dossiers présentés. Il regrette que ses interventions n'aient pas été prises en compte.

Le Président rappelle à nouveau que les responsables pédagogiques et les conseils d'UFR doivent présenter des dossiers de qualité, il précise que les modifications sont demandées pour le 17 avril et que le recul de cette date a été sollicité. Il souligne que la création d'un diplôme ne signifie pas qu'un budget propre lui est alloué, mais une ouverture de la formation s'inscrit dans le budget global de l'établissement et est soumise à l'avis du CA.

Madame VITALIEN précise qu'il faut aussi penser à doter la composante en personnel IATOS lors des demandes de créations de diplômes.

Madame MORAVIE souligne qu'il serait opportun de créer une commission qui examinerait les dossiers des porteurs de projets, cela éviterait à certains membres du CEVU d'être pris en grippe pour avoir émis un vote défavorable.

Monsieur Michel LOUIS abonde en ce sens et précise que les interventions des membres du CEVU leur attirent quelquefois les brimades des porteurs de projets.

- L'offre de formation de l'IUT

Les demandes d'ouvertures d'options et de départements de l'IUT ont été intégrées au contrat quadriennal. Toutefois Monsieur ROUBAUD présente au CEVU une synthèse de ces demandes. Il rappelle que dans le cadre du développement des formations universitaires, l'IUT poursuit sa politique d'ouverture de filières afin de fournir sur l'ensemble des 3 régions une offre de formation la plus complète possible. Il préconise en outre, le maintien d'un niveau de formation reconnu à l'échelle nationale et la mise en place d'une politique de suppression de filières non porteuses en termes de débouchés ou en baisse d'intérêts auprès des étudiants. En **annexe 1**, se trouve le tableau résumant l'offre de formation de l'IUT pour le contrat.

Monsieur ROUBAUD fait part de son inquiétude quant à l'avenir du site de Saint-Claude, le désintéressement des étudiants est croissant, l'éloignement des autres pôles universitaires et le manque de structure expliquent ce désintéressement. Si cet état persiste, il faudrait penser à la fermeture de ce site. Il est important que les pouvoirs locaux s'engagent pour un bon fonctionnement de l'antenne.

Madame ASSOR porte à la connaissance des membres qu'en matière de restauration, le Directeur du CROUS a entamé des démarches afin que les étudiants puissent se restaurer pas très loin de l'antenne de l'IUT, malheureusement ses démarches se sont soldées par un échec. Les pouvoirs locaux estiment que les étudiants peuvent se restaurer à Basse-Terre. Elle ajoute qu'il faudrait mettre les pouvoirs locaux en face de leur responsabilité.

- Le CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) (arrêté du 22 mai 2000, BO N°25 du 29/06/00).

L'arrêté du 22 mai 2000, institue le certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur. Il a pour objectif de faire reconnaître les compétences dans une langue vivante étrangère

en non spécialiste. Il existe trois niveaux de qualifications distinctes, qui peuvent être délivrés par les universités qui en font la demande. Cette habilitation est accordée à titre expérimental à quelques universités.

Il est porté à la connaissance du CEVU qu'à compter de la rentrée 2002 le premier niveau du CLES sera réclamé pour s'inscrire au concours de professeurs des écoles.

Le CEVU émet un avis favorable pour que l'université mette en place la procédure de délivrance du CLES indépendamment des enseignements existants.

- **La charte de directeur des études de première année.**

La fonction de directeur des études est une des 10 propositions du rapport Petit.

Un appel à projet du ministère propose au niveau des équipes pédagogiques, la nomination d'un directeur des Etudes de première année. Il est à noter que pour pallier les échecs en première année cette fonction est tenue au niveau de l'UAG de façon informelle.

Après quelques ajustements le CEVU approuve la proposition de charte qui figure en **annexe 2**. Conformément à l'article 1 de la charte, un courrier du président invitera les doyens à lui proposer la nomination de directeur d'études de première année, en insistant sur la mission et le rôle fondamental de ces directeurs dans l'action d'aide à la réussite.

- **Evaluation et bilan pédagogique annuel.**

Conformément à l'article 23 de l'arrêté du 9 avril 1997 qui préconise l'évaluation de la formation et de l'enseignement, et faisant suite aux diverses réunions de ce conseil pour la mise en place de cette évaluation au sein de l'UAG, le CEVU propose de nouvelles modalités d'organisation.

1. Chaque composante élaborera un questionnaire d'évaluation mieux adapté aux spécificités de ses enseignements, sur la base de l'ancien questionnaire CEVU.
2. Faire la mise en œuvre en 02/03 dans un diplôme.
3. Sous la responsabilité du Doyen, une cellule sera constituée, chargée de l'analyse des résultats de l'évaluation dans la perspective d'une amélioration qualitative de la formation.
4. Se donner comme objectif, 4 diplômes au moins évalués par composante en fin de contrat.

Il est demandé à chaque composante de produire annuellement, avec le rapport d'évaluation, un bilan pédagogique global qui intégrera les rapports des directeurs d'études.

Sur la base de ces éléments par composante et du document de l'observatoire « la rentrée universitaire en quelques chiffres », un groupe de travail CEVU fera une synthèse qui sera présentée en CEVU en fin d'année universitaire, avec le bilan de chaque composante.

Cette synthèse sera une contribution à l'évaluation finale du contrat 02-05.
Ces propositions sont approuvées par le CEVU.

- **Adhésion au campus numérique**

Dans le cadre de l'enseignement à distance, l'UAG a été contactée pour la mise en place d'un campus virtuel de médecine. Le président propose au CEVU l'adhésion de l'UAG au consortium qui sera composé de sept universités. Dans ce cadre l'habilitation d'une des universités concernées est valable pour les sept universités formant le consortium. L'UAG disposera ainsi d'un outil lui permettant de proposer une offre de formation à distance dans le domaine médical. Le CEVU donne son accord.

4. Commission de gestion du FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) (circulaire 01-159 du 29/08/01, BO du N°32 du 6 septembre).

Afin de permettre la mise en œuvre d'une véritable politique d'établissement dans le domaine associatif et favoriser l'accroissement de la vie associative et le développement des initiatives étudiantes, la circulaire ministérielle propose de nouvelles modalités de gestion et remplace le Fond d'amélioration de la vie universitaire (FAVE) par le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

Conformément à la circulaire le CEVU propose:

- le pourcentage respectif : Aide sociale, Aide aux projets.
- La composition de la commission
- Les modalités de fonctionnement

La proposition du CEVU sur les modalités de gestion du FSDIE est jointe en **annexe 3**.

5. La représentation de l'UAG aux conseils de l'éducation nationale (CEN) de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane.

Le recteur de la Guadeloupe, dans un courrier du 28 juin 2001, attire l'attention de l'université sur l'absence de participation des représentants de l'Uag aux réunions du CEN, privant ainsi cette structure d'informations sur la vie universitaire.. Il formule le souhait de voir l'université dignement représentée pour l'année universitaire 2001-2002.

Certains membres du CNE portent à la connaissance du CEVU des dysfonctionnements qui peuvent expliquer l'absence des représentants de l'UAG :

- Annulation de la réunion pour cause de quorum, alors que certains membres se sont déplacés jusqu'à Basse-Terre,
- Réception tardive des convocations (quelques fois après le jour de la réunion) donc impossibilité d'intégrer ces réunions aux emplois du temps.

A cette occasion le CEVU fait le point sur les CEN :

- On note en interne quelques difficultés à connaître les représentants de l'UAG dans chacun des CEN de Guyane, Martinique, Guadeloupe.
- Textes : Décret 85-895 du 21/08/85, Décret 85-1264 du 28/11/85 et circulaire du 28 février 86 (spécifiques régions et départements d'outre-mer).

On observe que les textes spécifiques à l'outre-mer ne sont pas adaptés à la situation actuelle avec 3 académies. Il semble qu'il n'y ait pas de nouveaux textes.

- Conséquence : Difficulté de bien cerner le rôle précis de l'institution UAG dans la désignation des représentants de l'enseignement supérieur (personnels, étudiants) sauf le président qui est membre de droit.

Sur proposition du président, il est convenu de prendre l'attache des recteurs sur cette question et de donner aux CUR la responsabilité de proposer des représentants de l'Uag dans le cadre des textes applicables. Cette proposition est approuvée par le conseil.

6. Questions diverses.

- Informations sur la fuite des bacheliers

Un étudiant fait part à la communauté universitaire de son émotion, de sa tristesse voir de sa colère à la lecture du paragraphe suivant extrait d'un document affiché partout à la faculté des lettres et sciences humaines :

"Il nous faut reconnaître que notre faculté possède la particularité de ne recevoir **que** des étudiants issus des classes défavorisées (les autres, ceux dont les parents exercent des professions libérales, par exemple, se rendant presque tous dans les universités hexagonales). Nos étudiants n'ont donc pas bénéficié d'un milieu favorisant l'expression personnelle, la lecture ou le maniement de l'ordinateur et n'ont aucune notion du travail en autonomie".

Le CEVU prend acte de cette manifestation. Aucune discussion sur le sujet, mais les membres du conseil semblent comprendre et partager le sentiment de cet étudiant.

- Validation des matières dans le DEUG

Un étudiant informe le CEVU de l'adjonction en DEUG droit en Guyane, d'un enseignement non prévu dans la maquette. Le doyen de la Faculté de droit et sciences économiques de Martinique est saisi de cette affaire.

Le CEVU déplore cet état de fait et recommande, à nouveau, aux composantes de veiller au respect des maquettes initiales portées à la connaissance des étudiants.

- Représentation des élus étudiants, difficultés de rencontre et dialogue

Les étudiants attirent l'attention du CEVU sur les problèmes rencontrés, liés aux manques de structure de communication sur le campus de Schoelcher. Ils souhaitent ardemment l'établissement d'une structure de communication qui servirait de lien entre les étudiants.

Le président informe le conseil sur les propositions formulées dans un rapport par la vice-présidente étudiante au CA. Ce dossier fera l'objet de rencontres et d'échanges pour élaborer des solutions.

Par ailleurs, le vice- président CEVU informe de ses démarches auprès des CRI de Martinique et de Guyane pour mettre à disposition des étudiants élus, une adresse mail et des ordinateurs dont l'implantation doit être étudiée avec les CUR. Il avait reçu l'assurance des directeurs de CRI de la mise en œuvre de cette action.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13h 20.